

**Direction Questure
Bureau du conseil municipal**

<p style="text-align:center">Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 21 mai 2007</p>

Madame Annie DESCHAMPS, Première Adjointe, procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h20. Madame Laure MASSON est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 23 avril 2007.

Monsieur Raymond AVRILLIER intervient à propos de la rédaction relative à la délibération n° 2 – E 025 – FINANCES – Budget annexe – Stationnement : compte administratif et compte de gestion 2006 (page3).

Monsieur Raymond AVRILLIER rappelle que l'examen de celle-ci s'est déroulé en deux temps comprenant deux suspensions de séance. Celui-ci souligne qu'il convient d'apporter une précision d'ordre temporel au début de la phrase suivante : « A la reprise, Monsieur le Maire précise qu'il a demandé le retour en commission, de questions mises en débat » et ce, afin de mieux situer l'intervention de Monsieur le Maire dans le cours du débat.

Sous réserve de la prise en compte de cette remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire communique à l'Assemblée délibérante les deux informations suivantes :

1. La séance du Conseil municipal initialement programmée le lundi 18 juin 2007 est décalée au lundi 25 juin 2007.
2. Mesdames Nathalie BERANGER et Françoise RAMBAUD l'ont informé de leur démission du groupe « UMP et Apparentés » présidé par Monsieur Matthieu CHAMUSSY et de leur volonté de créer un nouveau groupe politique dénommé « UMP en mouvement ».

Monsieur le Maire a pris acte de leur décision et a demandé aux services concernés de prendre en compte cette modification.

Madame Françoise RAMBAUD précise que toutes deux demeurent à l'intérieur de l'Intergroupe d'opposition présidé par Monsieur Max MICOUD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE SEPT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **15 mai 2007**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Annie DESCHAMPS - M. Pierre KERMEN - M. Jean-Philippe MOTTE - M. Michel VANNIER - M. Jérôme SAFAR - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Marie-José SALAT - Mme Florence HANFF - M. Jean-Paul ROUX - Mme Marie-France MONERY - M. Jean-Marc CANTELE - M. Alain PILAUD - M. Cécil GUITART - Mme Agnès HUGONIN - M. Abderrhamane DJELLAL - Mme Marie-France CHAMEKH - M. Raymond AVRILLIER - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Christine CRIFO - Mme Monique DALLET - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Jean-Paul GIRAUD - Mme Régine JAILLET - Mme Laure MASSON - M. Jean-Luc MONARD - Mme Gisèle PEREZ - M. Jean-Michel ROUGEMONT - M. François SUCHOD - Mme Marie-Noëlle ARONDEAU - Mme Nathalie BERANGER - M. Bernard BETTO - Mme Françoise BOBIN - Mme Marguerite BON - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Christiane LEVAS - M. Max MICOUD - Mme Françoise RAMBAUD - M. Hervé STORNY - M. Jacques THIAM.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à Mme Annie DESCHAMPS de 17H20 à 19H50
M. Jacques CHIRON donne pouvoir à M. Jean-Paul GIRAUD de 17H20 à 17H55
M. Jean-Jacques GLEIZAL donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H20 à 19H05
Mme Colette FILLION-NICOLLET donne pouvoir à M. Jean-Marc CANTELE de 17H20 à 19H50
M. Gilles KUNTZ donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 17H20 à 19H50
M. Jean CAUNE donne pouvoir à M. Cécil GUITART de 17H20 à 19H50
Mme Zohra CHORFA donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H20 à 19H50
Mme Joëlle DIOT donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 17H20 à 18H30
M. Serge DUCHAUSSOY donne pouvoir à M. Michel VANNIER de 17H20 à 19H50
Mme Françoise GROS donne pouvoir à M. Jean-Michel ROUGEMONT de 17H20 à 19H50
Mme Maïté JOUVE donne pouvoir à Mme Régine JAILLET de 17H20 à 19H50
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Michel DESTOT de 17H20 à 17H35
Mme Hélène MILET donne pouvoir à Mme Agnès HUGONIN de 17H20 à 19H50
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H20 à 18H35
M. Denis CHAIX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H20 à 18H05
Mme Danièle CHAVANT donne pouvoir à M. Jacques THIAM de 17H20 à 19H50
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H20 à 19H50.

Secrétaire de séance : Mme Laure MASSON.

DELIBERATION N° 1 - (B 003) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de réhabilitation de logements sociaux - Opération (ANRU) 2 et 4 rue Lafourcade - Quartier Teisseire - réalisée par Grenoble Habitat.

Intervention(s): Mme HANFF, M. CANTELE, Mme RAMBAUD, Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et Grenoble Habitat ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 - (B 009) - LOGEMENT - Cession de trois logements par l'agence Immo de France dans le cadre du mandat de vente exclusif des logements de la Ville dans le secteur 6

Intervention(s): Mme MONERY, Mme CHAMEKH, Mme HANFF, M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- **de valider la vente par l'agence Immo de France des trois logements situés au 100 Galerie de l'Arlequin :**
- **un T3 pour un montant de 70 000 euros, à M. MARQUET Henri ;**
- **un T4 pour un montant de 83 700 euros, à Mlle NGUYEN THI-DAI Trang et M. LANSEMAN Xavier ;**
- **un T5 pour un montant de 105 300 euros, à Mme BABBA Dalila et M. MAKHLOUF Lotfi.**

Délibération : Adoptée

Contre : 2 PC (Mme MONERY + pouvoir de Mme CHORFA) - Abstention : 1 PS (M. GIRAUD) + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) + 3 PC (M. VANNIER + pouvoir de M. DUCHAUSSOY, M. MONARD) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 3 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Demande à la Région Rhône-Alpes de désaffecter à l'usage de l'enseignement du second degré des terrains de sports du Lycée Argouges.

Intervention(s): M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- **de demander à la région Rhône-Alpes de saisir le Préfet afin d'obtenir la désaffectation à l'usage de l'enseignement du second degré, d'un tènement d'environ 23 500 m², à détacher de la parcelle cadastrée DW 2, conformément au plan foncier ci-joint.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 4 - (B 016) - POLITIQUE DE LA VILLE - Cession de l'îlot " Poincaré ", situé à l'angle des rues Henri Poincaré et Charles Rivail, à ACTIS

Le Conseil municipal décide :

- de céder à ACTIS une parcelle d'environ 1 000 m² située à l'angle des rues Charles Rivail et Henri Poincaré constituée de la parcelle DV 127 et d'un tènement d'environ 500 m² à détacher de la parcelle DV 128, conformément au plan foncier ci-joint ;
- de dire que cette cession se fera sur la base de 75 € / m² de SHON, soit un prix de cession estimé de 187 500 € pour 2 500 m² de SHON ;
- d'autoriser ACTIS à déposer les demandes de permis de construire et de démolir.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 5 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Observation dynamique sur le quartier Mistral : "baromètre des quartiers".

Intervention(s): M. MOTTE, Mme BERANGER, Mme BOILEAU, M. AVRILLIER, Mme DESCHAMPS.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'études et de recherche avec la Métro, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et l'Université Pierre Mendès-France ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention ou tout document se rapportant à ce dossier ;
- d'engager pour régler cette prestation les crédits nécessaires soit 6 500 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Ne prend pas part au vote : 1 PS (Mme DESCHAMPS) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition d'un bâtiment modulaire à l'association "Rencontre Amitié Mistral"

Intervention(s): Mme GARNIER, M. le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il réitérera sa demande, auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère et de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, portant sur la transmission des comptes-rendus des réunions relatives au projet d'élargissement de l'A480.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de ce bâtiment à l'association "Rencontre Amitié Mistral", à compter du 1er juin 2007 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (B 015) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec l'association Cultur'act relative à l'organisation de l'évènement "Mistral, Courant d'Airs", du jeudi 31 mai, vendredi 1 et samedi 2 juin 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les dispositions de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Cultur'act, relative à l'organisation de l'évènement "Mistral, Courants d'Airs", les jeudi 31 mai, vendredi 1er et samedi 2 juin 2007.
- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics et les matériels et services qui y sont décrits.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8 - (B 005) - SECURITE CIVILE - Convention entre la Régie des Eaux de Grenoble et la Ville pour l'entretien des poteaux incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, avec la Régie des Eaux de Grenoble, relative à l'entretien des poteaux d'incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant, implantés sur la commune et nécessaires à la lutte contre les incendies ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - Défi-Parades du 21 juin 2007 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Figures Libres.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-jointe, entre la Ville de Grenoble et l'association Figures Libres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de soutenir le Défi-parades du 21 juin 2007 ;
- d'attribuer une subvention de 22 000 euros au titre des Journées Egalité des Chances ;
- de mettre gratuitement à disposition du matériel (tables, barrières, chaises) pour le bon déroulement de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC VIGNY MUSSET.
Demande d'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire pour le redressement de l'avenue Marie REYNOARD et l'aménagement des derniers îlots de la ZAC.

Le Conseil municipal décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère l'ouverture conjointe des enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de redressement de l'avenue Marie REYNOARD et l'aménagement des derniers îlots dans le cadre de la ZAC VIGNY MUSSET ;
- de dire que ces enquêtes porteront sur les périmètres définis par le plan de DUP et le plan parcellaire des emprises annexés à la présente ;
- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère l'attribution du bénéfice de la DUP à la SEM SAGES, titulaire de la convention publique d'aménagement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (A 005) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC MISTRAL- EAUX CLAIRES : Ilot Ampère 3-1 : déclassement de tènement et cession d'une parcelle à ACTIS

Le Conseil municipal décide :

- de déclasser du domaine public de la Ville de Grenoble, sous réserve de la désaffectation par arrêté Préfectoral à la fin de l'année scolaire 2006/2007, un tènement d'environ 1 374 m² à détacher de la parcelle cadastrée section HS numéro 162 ;
- de céder à ACTIS, le tènement préalablement désaffecté et déclassé, au prix de 75 € le m² SHON, soit un prix global estimé de 133 725 € HT, conforme à l'avis de France Domaine en date du 03 mai 2007 ;
- d'autoriser ACTIS à déposer une demande de permis de construire dans l'attente de la signature des actes authentiques, sur le tènement objet de la cession.

Délibération : Adoptée

Contre : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 12 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - ILOT AMPERE 2 : déclassement de tènements et cession d'une parcelle à SAFILAF.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le déclassement du domaine public routier d'une parcelle de terrain de 169 m² à usage de trottoir, tènement 2 du plan de délimitation ci-annexé, conformément à l'article L143-3 du code de la voirie routière ;
- de déclasser un tènement de 2 574 m² à détacher de la parcelle cadastrée section HS numéro 162, tènement 1 du plan de délimitation ci-annexé et appartenant au domaine public de la Ville de Grenoble, sous réserve de la désaffectation à l'enseignement devant être prononcée par arrêté Préfectoral à la fin de l'année scolaire 2006/2007 ;

- de céder à la SAFILAF, la parcelle constituée des tènements 1 et 2 ci-avant désignés, d'une superficie totale de 2 743 m², au prix de 75 € HT le m² SHON pour le locatif social et 200 € HT le m² SHON pour l'accession libre, soit un prix global estimé de 821 075 € HT conforme à l'avis de France Domaine en date du 03 mai 2007 ;

- de dire que ces prix de charges foncières s'accompagnent d'un engagement de prix de sortie, hors stationnement et après prise en compte de la prime de 10 000 € par logement en zone ANRU, d'environ 2 300 € TTC/m² habitable en accession libre ;

- d'autoriser la SAFILAF à déposer une demande de permis de construire dans l'attente de la signature des actes authentiques, sur la parcelle objet de la cession.

Délibération : Adoptée

Contre : 14 opposition - Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 13 - (A 021) - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation accordée à la Régie des Eaux de Grenoble pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur une parcelle de terrain propriété de la Ville à Saint-Martin-d'Hères.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter de mettre à disposition de la Régie des Eaux de Grenoble, à titre gratuit, la parcelle située dans l'enceinte du Centre Horticole situé 34 rue des Taillées à Saint-Martin-d'Hères ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public, ci-annexée, ainsi que l'acte authentique correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Emplacement réservé rue du Vercors et rue Eugène Bousant. Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL.RG) d'acquérir la maison de Madame et Monsieur YAO Jérémie, située 3 rue Eugène Bousant.

Intervention(s): M. BETTO, M. KERMEN, M. le Maire, Mme DESCHAMPS.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir la propriété de Madame et Monsieur YAO Jérémie, située au 3 rue Eugène Bousant (parcelle IM 16), au prix de 460 000 € au titre du dispositif "Renouvellement Urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement public foncier local ;

- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition relatives à ces réserves foncières, ci-annexées.

Délibération : Adoptée

Contre : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 15 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition rue des Tournelles de deux parcelles et de plusieurs lots de copropriété par la Ville de Grenoble auprès d'ACTIS et jouissance anticipée par convention d'occupation.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation ci-annexée ;
- d'acquérir auprès d'ACTIS, deux terrains nus à usage de parking, sis 5 et 9 rue des Tournelles et cadastrés section IS numéros 37 et 38 et sept lots de copropriété sis 3 rue des Tournelles, cadastrés section IS numéro 39 pour un montant total de 317 500 euros.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 16 - (A 012) - TRAVAUX - Dépôt d'une demande de permis de construire pour la rénovation de la charpente de la Porte Saint Laurent.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de permis de construire pour la rénovation de la charpente de la Porte Saint Laurent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (A 015) - TRAVAUX - Terrain sis rues Ernest Hareux/ Durand Savoyat : convention d'occupation temporaire avec ACTIS pour le stockage temporaire de matériaux de terrassement.

Intervention(s): Mme GARNIER, M. le Maire, M. ROUX.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé aux services concernés d'étudier, selon les différentes hypothèses d'avenir, les possibilités de réaliser sur le tènement concerné des aménagements supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de la cité Jean-Macé, par l'opérateur ACTIS. Il propose de réexaminer ce dossier dès transmission de ces éléments.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de mise à disposition à ACTIS d'un tènement de 700 m² sis sur une parcelle cadastrée section AH numéro 68 propriété de la Ville de Grenoble, entre le 15 juin 2007 et le 15 février 2008 pour stocker 1.500 m³ de matériaux sur une hauteur de 2 m.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (A 019) - VOIES PUBLIQUES - Aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, entre le stade Bachelard et le contre canal E.D.F. : avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour le remboursement des coûts liés à l'entretien de cet aménagement.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. CHIRON.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole concernant l'entretien de l'aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, permettant la reconduction de la convention pour un an et la révision des frais de fonctionnement remboursés par la Métro ;

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 joint, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (A 020) - ENVIRONNEMENT - Plan Climat Local ville de Grenoble - Bilan du plan d'actions 2005 et perspectives.

Intervention(s): M. KERMEN, Mme RAMBAUD, M. GIRAUD, M. BETTO, M. CHIRON, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Climat local de la ville de Grenoble est une réponse qui s'inscrit dans le projet d'actions coordonnées dans le cadre de la politique menée au niveau de l'agglomération grenobloise. A cette occasion, il souligne l'engagement personnel et très important dans ce domaine, de Monsieur Daniel ZENATTI, Maire de Veurey-Voroize, Vice Président de la Communauté d'agglomération grenobloise, décédé en mars dernier.

Monsieur le Maire précise qu'à travers ce plan Climat local, la Ville s'engage dans trois directions :

* En matière de politique énergétique

Il remercie Messieurs Jean-Paul GIRAUD, Président de la SAEML GEG et Jean-Michel ROUGEMONT, Président de la SAEML Compagnie de Chauffage, les Directeurs généraux des deux organismes pour leur collaboration avec la Ville qui a permis d'apporter des premières propositions et des premières solutions qui apporteront des résultats tangibles.

* En matière de politique de l'habitat

* En matière de politique des déplacements

Monsieur le Maire conclut en précisant que cette démarche est très importante dans la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre. Celui-ci souligne la forte corrélation entre cette lutte et le respect tant sur le plan environnemental que social.

Le Conseil municipal décide :

- de prendre acte des résultats du bilan 2005,

- de continuer la mise en oeuvre du Plan Climat de la ville de Grenoble et d'en évaluer l'impact,

- de donner les objectifs à atteindre en 2010, compatibles avec le "facteur 4" prévu par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite "loi POPE") du 13 juillet 2005.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 20 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle avec les associations du secteur culturel - Avenants financiers pour l'année 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations , Rocktambule, Barbarins et Fourchus, Festival du Court Métrage en plein air, Atelier de Recherche et de Création Dramatique, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé), affectées pour l'exercice 2007,

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention financière - Avenants financiers conclus entre la Ville de Grenoble et les institutions Culturelles

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l' association "Centre Audiovisuel de Grenoble", l'avenant financier annexé, précisant le montant de la subvention complémentaire affectée pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières conclues entre la Ville de Grenoble et les associations culturelles.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la Ville de Grenoble et les association Ligue de l'enseignement de l' Isère - cinéma le Méliès et CH2 Connexion Hip Hop pour l'exercice 2007,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Autorisation de saisine de la Commission Consultative des services publics locaux, au sujet du mode de gestion pour la salle de concert "musiques amplifiées" sur le site Bouchayer Viallet.
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme DESCHAMPS, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission consultative des services publics locaux au sujet du choix du mode de gestion adapté au projet de "salle de musiques amplifiées".

Délibération : Adoptée

Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 24 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme des expositions temporaires - second semestre. Demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes pour l'exposition "L'Impressionnisme vu de France et d'Amérique".
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. AVRILLIER.

Concernant cette exposition « L'Impressionnisme vu de France et d'Amérique », Monsieur Jérôme SAFAR, Adjoint chargé de la Culture, précise que Monsieur Guy TOSATTO, Directeur du Musée, en fera une présentation aux élus lors de la séance du Conseil municipal du 9 juillet prochain.

Pour faire suite à l'information communiquée par l'Adjoint chargé de la Culture à propos de la situation professionnelle de Madame Françoise CACHIN, Co-fondatrice et Directeur du FRAM (French Regional American Museums Exchange), Monsieur le Maire propose à Monsieur Jérôme SAFAR de transmettre à l'ensemble des Présidents des groupes politiques, une copie du courrier que celle-ci a adressé à la Ville.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible, pour l'exposition au Musée de Grenoble, du 20 octobre 2007 au 20 janvier 2008, "L'Impressionnisme vu de France et d'Amérique".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme d'acquisition 2007, demande de subvention auprès de l'Etat.
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme MONERY.

Un amendement est présenté par Mme MONERY, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisitions du Musée pour l'année 2007, comprenant l'oeuvre de Jeff Wall, "A Woman consulting a catalogue", 2005 pour un montant de 337 500 \$ (environ 250.000 €) et trois oeuvres de Philippe Favier pour un montant de 1.500 € chacune, conformément au plan de financement ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (C 032) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et l'ADIAF (Association pour la Diffusion Internationale de l'Art Français), pour l'exposition "De leur temps (2), Art Contemporain et collections privées en France", qui sera présentée au musée de Grenoble du 7 juillet au 16 septembre 2007.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention, ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'ADIAF pour l'exposition, au Musée de Grenoble du 7 juillet au 16 septembre 2007, "De leur temps (2), Art Contemporain et collections privées en France",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27 - (C 033) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et les Editions Bookstorming pour la réalisation du catalogue de l'exposition temporaire : "De leur temps (2) Art contemporain et collections privées en France".

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir avec les Editions Bookstorming pour la réalisation du catalogue de l'exposition prévue au Musée de Grenoble du 7 juillet au 16 septembre 2007 "De leur temps (2) Art Contemporain et collections privées en France",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée en vue d'acquérir 500 exemplaires supplémentaires aux 200 exemplaires mis gratuitement à disposition de la Ville par l'ADIAF dans le cadre d'une convention ;**
- **d'autoriser l'achat par la Ville de 500 exemplaires de l'ouvrage destinés à ses services gratuits pour un montant de 3.500 € TTC.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28 - (C 034) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Transfert de propriété d'oeuvres contemporaines appartenant au Fonds national contemporain au musée de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- **d'accepter la proposition de Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication pour le transfert de propriété de 45 oeuvres appartenant au Fonds National d'art contemporain au musée de Grenoble. (liste en annexe)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Donation de la Fondation Walter et Nicole Leblanc de l'oeuvre "Twisted Strings" de Walter Leblanc, à la Ville pour le musée de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter la donation de la Fondation Walter Leblanc de l'oeuvre "Twisted Strings" 1959, à la Ville pour le musée de Grenoble, au titre de l'année 2007,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de donation de la Fondation Walter Leblanc chez Maître Vincke, notaire associé résidant à Bruxelles.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Dons des oeuvres suivantes à la Ville pour le musée de Grenoble : Ary Scheffer "Figure d'ange représentant Mademoiselle de Montblanc après sa mort", 1847, David Tremlett, "Floor Plan in Glass", 1989, Walter Leblanc "Twisted Strings", 1959, Georges Gunsett, "Mémoire", 1994.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter les dons des oeuvres suivantes : Ary Scheffer "Figure d'ange représentant Mademoiselle de Montblanc après sa mort", 1847, David Tremlett "Floor Plan in Glass", 1989, Walter Leblanc "Twisted Strings", 1959, Georges Gunsett "Mémoire", 1994, à la Ville pour le musée de Grenoble, au titre de l'année 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Demande de subvention au Centre National du Livre pour le développement de quatre fonds thématiques.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National du Livre une subvention d'un montant le plus élevé possible pour développer dans le réseau des bibliothèques municipales quatre fonds thématiques : "Philosophie", "Poésie contemporaine", "Beaux arts" et "Bandes dessinées".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - désaffectation de livres et autres documents.

Le Conseil municipal décide :

- de désaffecter du domaine public communal les livres et autres documents provenant des collections des bibliothèques municipales, destinés à être vendus ou détruits selon leur état, et dont la liste récapitulative est jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Avenant n°1 à la Convention de partenariat avec l'Association des professeurs de biologie et de géologie/Association régionale de l'Académie de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 qui prolonge dans les mêmes termes la convention signée en mars 2004 entre la Ville de Grenoble/Muséum d'histoire naturelle et l'Association des professeurs de biologie et de géologie/Association régionale de l'Académie de Grenoble, convention qui a pour objectif de développer et de mieux structurer la collaboration de ces deux partenaires autour de la promotion de la culture scientifique et technique auprès du public le plus large et, plus particulièrement, des scolaires et des enseignants.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - l'école supérieure d'art de Grenoble: accueil de Messieurs Kobé MATTHYS et Michel CHEVALIER, intervenants européens.
Intervention(s) : M. THIAR.

Un amendement est présenté par M. THIAR, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter que la Ville de Grenoble prenne en charge les dépenses relatives aux interventions de Messieurs Kobé MATTHYS et Michel CHEVALIER à l'école supérieure d'art de Grenoble au cours de l'année 2006-2007, pour les montants forfaitaires respectifs de 800 euros et 900 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - l'école supérieure d'art de Grenoble: mise en réseau des enseignements artistiques - demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre du soutien à la mise en réseau des enseignements artistiques, pour un programme d'actions pédagogiques menées par l'Ecole supérieure d'Art au titre de l'année 2007:

- de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, une subvention de fonctionnement de 15 245 euros

- de la Région Rhône-Alpes, une subvention de fonctionnement de 30 000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarif des spectacles pour la saison 2007-2008

Le Conseil municipal décide :

- **d'adopter les tarifs TTC proposés ci-joint pour la saison 2007/2008 du Théâtre municipal**
- **de dire qu'ils prendront effet à l'ouverture de la billetterie, soit le mardi 5 juin 2007**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Adoption de la convention cadre entre l'association le Magasin - Centre National d'Art Contemporain et la Ville de Grenoble, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. AVRILLIER.

Monsieur le Maire salue la présence de Madame Evelyne SERIVE, Directrice du Théâtre municipal et lui adresse, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de direction et d'animation, ses remerciements pour le très bon travail accompli en matière de redressement financier. C'est un encouragement qui devrait se poursuivre par des investissements supplémentaires, notamment concernant la rénovation des fauteuils.

Monsieur Jérôme SAFAR remercie tous les élus pour leur contribution efficace sur ce dossier ainsi que Madame Muriel LEJEUNE-VIDALENC, Directrice Générale adjointe chargée du Département Culturel, Sportif Educatif, Monsieur Michel ROUSSEL, Directeur de la Direction des Affaires Culturelles et Madame Frédérique WAGON, Directrice du service Communication-Animation.

Monsieur Jérôme SAFAR, Adjoint chargé de la Culture, salue le rôle positif exercé dans ce dossier par Messieurs Daniel JANICOT, Président de l'Association CNAC-MAGASIN et Yves AUPETITALLOT, Directeur.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention cadre entre l'Etat (Ministère de la culture et de la communication), la région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Ville de Grenoble et l'association CNAC - MAGASIN de Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les partenaires cités, la convention cadre ci-jointe, d'une durée de quatre ans à compter de sa signature, qui définit les missions, les relations de l'institution avec les quatre partenaires signataires autour du projet culturel et artistique défini par le Directeur, dont les orientations répondent à des objectifs communs (cf annexe 1 à la convention cadre).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Collégiale Saint André - Lancement d'une étude préalable en vue de la restauration des façades.

Le Conseil municipal décide :

- **d'engager l'étude préalable à la restauration de l'église Saint André,**
- **de dire que la Ville de Grenoble en assurera la maîtrise d'ouvrage,**

- d'en confier la réalisation à Monsieur Alain TILLIER, Architecte en Chef des Monuments historiques.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39 - (C 038) - AFFAIRES CULTURELLES - Centre de Développement Chorégraphique - Le Pacifique. Convention d'objectifs entre l'association le Pied à Coulisse/Compagnie Christiane Blaise et les partenaires publics : la ville de Grenoble, l'Etat (la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes), la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention à intervenir entre les partenaires publics : l'Etat (DRAC), a Ville, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'association le Pied à Coulisse/Compagnie Christiane Blaise, pour le Centre de Développement Chorégraphique - le Pacifique,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40 - (C 039) - AFFAIRES CULTURELLES - Sélection des bénéficiaires de la bourse des arts plastiques de la Ville de Grenoble pour l'année 2007

Intervention(s) : M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir le montant de la bourse des arts plastiques de la Ville de Grenoble, au titre de l'année 2007, conformément à l'avis du jury, entre cinq lauréats : Quentin ARMAND (3 000 €), Fabrice CROUX (2 500 €), Latifa ECHAKHCH (3 500 €), Pierrick FAVRET (3 000 €) et Géraldine MICHEL (3 000 €).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41 - (C 017) - RELATIONS INTERNATIONALES - Adhésion au Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine, au titre de l'année 2007.

Intervention(s): Mme GIROD de L' AIN, M. GLEIZAL, M. le Maire.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Jacques GLEIZAL, Adjoint chargé de la Coopération décentralisée, de l'Université-Recherche et des Relations extérieures, d'adresser à tous les élus du Conseil municipal une note récapitulant l'ensemble des manifestations prévues dans le cadre des «Rencontres internationales» programmées le 23 juin prochain afin qu'un maximum d'élus puissent prévoir leur présence.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de cet événement qui permettra à la Ville de manifester à la fois son rayonnement international et la réussite de sa politique de coopération décentralisée.

En conclusion, Monsieur le Maire demande que l'accent soit mis sur la dimension « populaire » de cette manifestation que devrait accueillir un grand nombre de jeunes.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire l'adhésion de la ville de Grenoble au Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine, au titre de l'année 2007,
- d'approuver le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7.500 Euros, pour l'année 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42 - (C 018) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs avec l'association Troisième Bureau - Centre de Lecture - Avenant financier pour l'exercice 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Troisième Bureau - Centre de Lecture, un avenant financier d'un montant de 2.000 € au titre de l'année 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43 - (C 029) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention de partenariat signée entre la Ville de Grenoble et l'association HUMACOOP pour l'année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association HUMACOOP un avenant à la convention de partenariat, d'un montant 6.250 Euros au titre de l'année 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (C 030) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et l'association de Gestion du Festival de Jazz de Grenoble et de l'Isère - Avenant financier pour l'exercice 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association de Gestion du Festival de Jazz de Grenoble et de l'Isère, un avenant financier d'un montant de 1 000 € au titre de l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (C 011) - UNIVERSITE RECHERCHE - Avenant à la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux au profit du Foyer de l'Etudiante.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier à compter du 1er juin 2007 la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 2, rue Sainte Ursule, au profit de l'association "société des Foyers de l'Etudiante",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46 - (C 028) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2007
Intervention(s): M. GUITART.

Un amendement est présenté par M. GUITART. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47 - (C 007) - RESTAURATION - Fourniture de repas aux crèches associatives grenobloises.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la convention type dont le texte est joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir avec les associations gestionnaires de crèches, situées sur le territoire de la Ville de Grenoble qui en feront la demande.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48 - (C 013) - SPORT - Tarification des activités sportives applicable à compter du 11 juin 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de gratuité pour les activités de type école municipale des animations sportives (EMAS) favorisant la découverte de différentes activités sportives,
- d'approuver les tarifs figurant au tableau ci-annexé pour les activités de type "loisirs Détente" et "Sport Vacances" et de restauration méridienne qui prendront effet à compter du 11 juin 2007.
- d'approuver la hausse de 2 % du coût des activités "Loisirs Détente" et "Sport Vacances" pour tenir compte de l'évolution du coût de revient de l'organisation de celles-ci.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49 - (C 014) - SPORT - Avenant n° 4 à la convention d'occupation du domaine public de la piscine Jean BRON (bar-restaurant) pour la période estivale 2007

Le Conseil municipal décide :

- de reconduire, pour l'année 2007, la convention d'occupation du domaine public en date du 5 juin 2003 de la piscine Jean BRON, conclue avec Monsieur Daniel TARTARI,
- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 4 à la convention du 5 juin 2003 ci-joint, fixant le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 13 juin au 2 septembre 2007 à 3 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention du 5 juin 2003 entre la ville de Grenoble et Monsieur Daniel TARTARI.

Délibération : Adoptée

Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs + 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (C 021) - SPORT - Manifestations sportives à Grenoble : conventions de partenariat avec les associations Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Isère et Grenoble Université Club (GUC) Athlétisme

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Isère et Grenoble Université Club (GUC) Athlétisme pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuites d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, prise en charge de prestations diverses et attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au GUC Athlétisme,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat avec l'UNSS Isère et le GUC Athlétisme,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (C 027) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble - Année 2007

Le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'un montant de 40 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, au titre de l'année 2007,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Réponse à l'appel à projet européen du programme "Régions de la Connaissance 3".

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à répondre à cet appel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux réponses qui seront soumises dans le cadre de cet appel du programme "Régions de la connaissance 3".

Délibération : Adoptée

Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste

DELIBERATION N° 54 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre triennale entre la MCAE, la Métro, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et le Formation Professionnelle (DDTEFP), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Conseil général de l'Isère et la Ville de Grenoble en faveur du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) - Années 2007, 2008 et 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (D 003) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Métro Création d'Activités Économiques (MCAE), relative aux actions menées en faveur de la création d'activité - Année 2007
Intervention(s): M. THIAR, M. DJELLAL, M. le Maire, Mme RAMBAUD.

Afin de répondre aux interrogations d'un certain nombre d'élus, Monsieur le Maire demande à Monsieur Abderrhamane DJELLAL, Adjoint chargé de l'Insertion et de la Formation professionnelle, de relayer auprès de la structure concernée, la demande de transmission du bilan d'activité de l'association Métro Création d'Activités Economiques (MCAE).

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- d'accorder à l'association Métro Création d'Activités Économiques (MCAE), une subvention pour un montant total de 46 000 euros, selon le détail ci-après :
 - 6 000 € pour le fonctionnement
 - 8 000 € pour le projet Plan Local d'action Quartiers
 - 8 000 € pour le Contrat d'apport associatif
 - 24 000 € pour les actions du Dispositif Local d'Accompagnement

Délibération : Adoptée à l'unanimité

POINT D'INFORMATION

Interviennent : Mme GARNIER, M. ROUX, Mme DESCHAMPS.

DELIBERATION N° 56 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,

- d'autoriser la maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés, 07A108, 07A109, 07A110, 07A111, 07A112, 07A113, 07A114, 07A115, 07A116, 07A129, 07A130, 07A132, 07A133, 07A151, 07A049, 07A050, 07A051, 07A052, 07A030, 07A031, 07A032, 07A033, 07A034, 07A035, 07A036, 07A037, 07A038, 07A039, 07A040, 07A041, 07A042, 07A043, 07A044.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. GIRAUD, M. le Maire, M. MICOUD, M. CHIRON, M. MOTTE, M. ROUX.

Un amendement est présenté par M. GIRAUD et M. le Maire, oralement. Celui-ci est adopté. Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste
--

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés, 06A406, 06A407, 06A139, 05A500, 05A503, 05A507,

- d'autoriser la personne responsable des marchés à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée -

Votes séparés :

I - AMENAGEMENTS DES PLACES D'AGIER ET DE GORDES, DE LA RUE DIODORE RAHOULT ET DANS LE JARDIN DE VILLE

I-1 - AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 06A406

Adopté - Abstention : 2 ADES Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, M. FRISTOT) - Pour : le reste

I-2 - AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 06A407

Adopté - Contre : 14 opposition - Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 58 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - MARCHÉS PUBLICS -
Groupement de commandes Ville de Grenoble / ACTIS pour l'insertion de publics en difficulté.
Intervention(s): M. ROUX, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. ROUX. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et ACTIS pour l'insertion des publics en difficulté du quartier Villeneuve ;

- de désigner M. Michel DESTOT, membre titulaire, et Mme Agnès HUGONIN, membre suppléante, de la commission d'appel d'offres du groupement Ville/ACTIS, représentant de la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le projet est ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint;
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Archives municipales - modification du tarif des reproductions de documents.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer au service des archives municipales le tarif du tirage de microfilms et du tirage informatique (impression d'écran) à 0,10 € ;
- de fixer le tarif des photocopies A4 sur la photocopieuse du service à 0,10 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61 - (E 016) - ASSURANCES - Sinistre du 17 juin 2005 - Local boulistes du quartier Mistral - Acceptation de l'indemnité d'assurance

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter l'indemnité totale et définitive pour un montant de 60 000 euros ;
- d'autoriser le Maire à percevoir ladite indemnité et à signer la quittance subrogative correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :

2 dégrèvements partiels : soit la somme de 91,60 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. AVRILLIER.

Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2007

BUDGET VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)

COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.

ASET-ISERE ASS SCOLARISATION ENFANTS TSIGANES ET AUTRES	3 000,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	132,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	39 051,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	47 621,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MA	18 100,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 000,00
CH 2 - CONNEXION HIP HOP	8 000,00
CINEMA LE MELIES/LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	26 000,00
COMEDIE DU DAUPHINE	7 500,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	2 000,00
EN SCENE ET AILLEURS - THEATRE DE TOILES	2 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	2 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	15 000,00
MUSICHORAL DE GRENOBLE	600,00
ROCKTAMBULE ASS	15 000,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	7 500,00
ALICES	8 000,00
ASS DEPARTEMENTALE DES MJC DE L'ISERE	59 090,00
AUESC - USAGERS CENTRE SOCIAL BAJATIERE	82 385,00
CALLIOPE	3 500,00
CAP BERRIAT	70 745,00
CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE	100 418,00
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE RHONE ALPES GR	6 100,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	49 060,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	58 602,00

DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	51 475,00
DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	4 500,00
FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	193 046,00
FRANCAS ISERE	17 164,00
JEUNES ET NATURE ASS	7 623,00
LA BIFURK	12 000,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	79 594,00
MAISON DES HABITANTS	100 876,00
MAISON DES INITIATIVES	5 000,00
MAISON DES JEUX ASS	7 750,00
ME BACHELARD	47 785,00
ME CLOS D'OR	61 439,00
ME PREMOL	75 075,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	70 870,00
ME VILLENEUVE	86 176,00
MJC ALLOBROGES	87 714,00
MJC ANATOLE FRANCE	59 288,00
MJC EAUX CLAIRES	67 766,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	95 738,00
MJC MUTUALITE - MAISON DE QUARTIER	48 235,00
MJC PREMOL	69 082,00
MJC VILLENEUVE	71 749,00
MPT MISTRAL DRAC CENTRE SOCIAL	36 842,00
MPT SAINT LAURENT	42 763,00
PARMENTIER MAISON QUARTIER BERRIAT	95 105,00
PIONNIERS DE FRANCE (FEDERATION GROUPE GRENOBLE) - ENJ	2 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	4 225,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	3 400,00
TEAM LES GALAPIATS	15 245,00
UNIS-CITE RHONE ALPES	5 000,00
A.D.T. CHARTREUSE (DEVELOP. TOURISTIQUE DE CHARTREUSE)	800,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	340,00
AUESC - USAGERS CENTRE SOCIAL BAJATIERE	2 000,00
CENTRE EQUESTRE DU ST EYNARD	1 600,00
CITE EN FORM'	2 000,00
CLUB HIPPIQUE DU MANOIR	2 900,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 000,00
GRENOBLE BASE BALL SOFTBAL	3 800,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	6 800,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	900,00
GUC ATHLETISME	5 000,00
GUC GENERAL	3 000,00
GUC TRIATHLON	1 000,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	800,00
ME CLOS D'OR	1 000,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	1 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	12 000,00
MPT SAINT LAURENT	1 000,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	1 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	10 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	8 000,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATUREL	3 000,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	1 000,00
YET'S - Roller in line hockey Grenoble	5 500,00
AMITIE PAYS BALTES	1 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE INPG	700,00
BRULEURS DE LOUP ASS	1 500,00
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	900,00

CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	1 500,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE PHOENIX	1 500,00
EPICE (ELEVES, PROFESSEURS, INGENIEURS ... POUR L'ENERGIE)	600,00
ETUDIANTS ET STAGIAIRES SENEGALAIS DE GRENOBLE	600,00
GESTION FESTIVAL DE JAZZ GRENOBLE ISERE	1 000,00
HUMACOOP	6 250,00
INPG - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 200,00
NARKOLEPSY	600,00
RHONE ALPES ISRAEL ECHANGES	760,00
COMMISSION Solidarite	
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	16 000,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	8 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISER	16 000,00
A JEU EGAL	1 200,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	640,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 100,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	800,00
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LIBERTE	460,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUP	22 440,00
PARMENTIER MAISON QUARTIER BERRIAT	1 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	400,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	1 500,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPP	600,00
COMMISSION Developp economique, insertion	
ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBL	10 650,00
AGOURTCHIK !	1 000,00
CHAMBRE DES METIERS DE GRENOBLE	40 000,00
CITE SANS FRONTIERE	2 500,00
EX PRESSION	1 000,00
MCAE - METRO CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	46 000,00
OBJECTIF PREMIER EMPLOI - URIS RHONE-ALPES	3 900,00
RETRAITES DE L'ARTISANAT DE L'ISERE/ARAI - FENARA 38	800,00
UNION DEPARTEMENTALE UNSA ISERE	4 643,00
UNION LOCALE CFDT	16 724,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 807,00
TOTAL ARTICLE	2 460 143,00

Article : **6745** (chapitre 67)

COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.

CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - MAGASIN	323,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	1 933,71
ZONE ART	852,17
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE RHONE ALPES GR	858,00
COMITE DE JEUX DE SIMULATION DU DAUPHINE	2 426,00
MPT MISTRAL DRAC CENTRE SOCIAL	392,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	720,93
THAI BOXING CLUB DE GRENOBLE	392,94
PROGEACTION	255,35

COMMISSION Ecologie urbaine

FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	4 491,20
COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.	
UNION LOCALE CGT	478,14
TOTAL ARTICLE	73 123,44
TOTAL BUDGET	2 473 265,44

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

C. M. du 29 Janvier 2007

Il a été affecté une subvention de	7 195 €
à l'association COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	
il convient de la ramener le montant à	4 800 €

C. M. du 26 février 2007

Il a été affecté une subvention de	22 800 €
à l'association HARMONIE DE GRENOBLE	
il convient de la désaffecter	

C. M. du 23 avril 2007

Il a été affecté une subvention de	3 400 €
à l'association MUSICA BRASS	
il convient de la désaffecter	

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné :

Adoptée - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste

- OGEC Ecole Primaires Les Charmilles

- OGEC Institut Bayard (Ecole)

Adoptées - Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 64 - (E 009) - FINANCES - avenant à la convention d'exploitation des distributeurs de boissons chaudes et froides et d'aliments d'appoint installés dans divers sites municipaux

Intervention(s): M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'implantation d'un distributeur de sandwiches et produits frais à l'Hôtel de Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé

Délibération : Adoptée

Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 65 - (E 013) - FINANCES - Cession des actions de la société G.O.B.T.P., détenues par la Ville de Grenoble, à la société INTERMEDIA INVESTISSEMENTS.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 66 - (E 011) - GESTION DELEGUEE - Grenoble Habitat - modification du capital -

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente des 1 698 actions de la SAIEM Grenoble Habitat détenues par ALSTOM à la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour un montant nominal de 22,33 €, soit un total de 37 916,34 € et 0,38 % du capital social.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67 - (E 012) - GESTION DELEGUEE - Prise de capital au Crédit Immobilier des Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir 5,17% du capital et des droits de vote de la future société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété " Crédit Immobilier des Alpes " qui sera créée en 2008, pour un montant total de 2 500 €,
- de donner mandat à monsieur le Maire ou à son représentant pour participer en 2007 à l'assemblée générale de transformation de la nouvelle société anonyme coopérative d'intérêt collectif "Crédit Immobilier des Alpes" au sein du collège des collectivités territoriales,
- de donner mandat à monsieur le Maire ou à son représentant pour siéger au titre de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette nouvelle société lorsqu'elle sera créée après agrément de l'Etat,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 68 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus : articles L 2123-18 du code général des collectivités territoriales : application de la délibération n°106 du Conseil Municipal du 23 avril 2001.

Intervention(s): M. THIAR, M. le Maire, M. GLEIZAL, M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunion du Réseau des Villes organisée par la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

- Le 20 mars 2007 à Annecy - M. SAFAR

Rendez-vous avec M. Jean-Pierre DECRETTE, Directeur de EuroPalace.

- le 16 avril 2007 à Paris - M. SAFAR

Comité de Pilotage de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S).

- le 17 avril 2007 à Paris - M. ROUX

Assemblée Générale du Centre de Ressources et Développement Social Urbain (C.R.D.S.U).

- le 24 avril 2007 à Lyon - M. MOTTE

Réunion relative à la "restructuration du lycée Emmanuel Mounier de Grenoble" organisée par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

- le 26 avril 2007 à Lyon - M. VANNIER

Réunion préparatoire dans le cadre du projet de création de l'Institut des Hautes Etudes de l'Action Internationale des Villes et Gouvernements locaux (IDHIL).

- le 26 avril 2007 à Paris - M. GLEIZAL

Conférence de la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme.

- du 10 au 13 mai à Nuremberg (Allemagne) - M. KUNTZ

Réunion dans le cadre de la création de l'Institut des Hautes Etudes de l'Action Internationale des Villes et Gouvernements locaux (IDHIL).

- du 13 au 15 mai à Rome - M. GLEIZAL

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition + 2 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, Mme GIROD de L'AIN) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 69 - (F 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant en annexe.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 70 - (F 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition partielle d'un éducateur sportif auprès de l'association sportive "Entente Athlétique de Grenoble".

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, la mise à disposition partielle et gratuite auprès de l'associative sportive "Entente Athlétique de Grenoble" d'un éducateur sportif (indice brut détenu 318 à la date de la mise à disposition), pour la période du 1er mars 2007 au 31 août 2007 sur la base de 14 heures hebdomadaires ;

- de l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés à la fonction ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à compter du 1er mars 2007.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 71 - (F 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement de mise à disposition de personnel municipal auprès de l'association "l'Observatoire National des Politiques Culturelles".

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite auprès de l'association "l'Observatoire National des Politiques Culturelles", d'un assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine, pour une durée d'un an, avec effet du 1er mars 2007 (indice brut détenu à la date de sa mise à disposition : 380) ;

- de l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés à la fonction ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition en date du 19 octobre 2006.

Délibération : Adoptée

Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 72 - (F 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement de mises à disposition de personnel municipal auprès d'associations socio-culturelles.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier le renouvellement des mises à disposition gratuites, auprès des Maisons des Jeunes et de la Culture "Abbaye" et "Les Allobroges", de trois adjoints techniques de 2ème classe, le premier à raison de 82,25 heures par mois, le second à raison de 75,84 heures par mois et le troisième sur la base d'un temps complet, pour trois ans du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 73 - (F 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Renouvellement du contrat de l'agent recruté sur l'emploi permanent d'attaché chargé de communication à la Direction de la Communication - Animation - Service Communication.
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme SALAT.

Le Conseil municipal décide :

- de renouveler les fonctions de l'agent contractuel pour occuper un emploi permanent d'attaché chargé de communication à compter du 1er juin 2007 jusqu'au 30 avril 2010, en application de l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 ;

- de le rémunérer en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal territorial avec le régime indemnitaire afférent à ce grade et la prime de fin d'année.

Délibération : Adoptée

Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 74 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 25 mars 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations sont consécutives à l'évolution des missions des gardes verts et à leur rattachement à la Police Municipale

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Solidarité	Prévention et Sécurité	Police Municipale de l'Environnement	Agent de maîtrise	Brigadier chef principal	Favorable
Solidarité	Prévention et Sécurité	Police Municipale de l'Environnement	Agent technique	Gardien de police municipale	Favorable

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<p>I - DÉCISIONS EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTÉE</p>				
07S190 signé le 13/03/2007	SERVICES	COSEPS 38240 MEYLAN	Opération : Réalisation d'une plate-forme multisports sur le quartier Léon Jouhaux	Pour un montant global et forfaitaire de 1 288 € HT
06S 477 signé le 19/01/2007		SOLVING France 75008 PARIS	Diagnostic Technique et Organisationnel du service Energie de la Ville de Grenoble	Bons de commande : Période initiale - minimum de 10 000 € HT - maximum de 30 000 € HT Deuxième période - minimum de 5 000 € HT - maximum de 20 000 € HT
07S056 signé le 20/03/2007		APX-SYNSTAR 69791 SAINT PRIEST CEDEX	Etudes pour la DSIT LOT N°1 - Etude de la répartition d'une partie des moyens informatiques sur 2 sites	Marché fractionné à bons de commande sans minimum et un montant maximum de 25 000 € HT

07S135 signé le 15/03/2007		SOCOBAT Expertises 38000 GRENOBLE	Réhabilitation mises aux normes des Bâtiments du site CEMOI Réalisation de diagnostics Amiante et Plomb	Marché à bons de commande avec un minimum de 4 000 € HT et d'un maximum de 10 000 € HT
07S057 signé le 20/03/2007		APX SYNSTAR 69791 SAINT PRIEST CEDEX	Etude d'une solution de virtualisation Lot 2	Marché fractionné à bons de commande sans minimum et un montant maximum de 22 000 € HT
06S048 signé le 13/03/2007		SURETE MIDI SECURITE 38170 SEYSSINET	Prestation de Gardiennage pour la Plate- forme (ancien musée-bibliothèque)	Sur bordereau de prix unitaire annuel montant estimé à 10 000 € HT
07S147 signé le 22/03/2007		P.M.M. Sarl 39100 DOLE	Aménagement de locaux spécifiques dans les bâtiments CEMOI à Grenoble Marché de coordination SPS niveau II	Pour un montant en tranche ferme de 1 800 € HT TC 1 : 1 800 € ht TC 2 : 1 800 € HT TC 3 : 1 800 € HT
07S186 signé le 21/03/2007		BUREAU VERITAS 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Contrôle technique pour la réhabilitation de l'Ecole Berlioz	Pour un montant de 11 600 € HT

07S146 signé le 27/04/007		QUALICONSLT 38113 VEUREY-VOROISE	Aménagement de locaux spécifiques dans les bâtiments du site CEMOI à Grenoble Marché de contrôle technique	Pour un montant de 6 500€ HT (tranche ferme) 3 Tranches conditionnelles
	FOURNITURES			
07F060 signé le 8/02/2007		Pierre VIRET 69002 LYON	Prestation de gravure sur plaques et achat de petites fournitures offset Lot 3 Petites fournitures offset	Marché à bons de commande avec un montant annuel de 10 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 25 000 € HT
07F059 signé le 8/02/2007		ALIAS 38320 POISAT	Prestation de gravure sur plaques et achat de petites fournitures offset Lot 2 Plaques CTP format 459X525	Marché fractionné à bons de commande avec un montant annuel de 10 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT
07F058 signé le 8/02/2007		XYRIUS 38170 SEYSSINET-PARISSET	Prestation de gravure sur plaques et achat de petites fournitures offset Lot 1 Plaques CTP format 520X400	Marché fractionné à bons de commande avec un minimum annuel de 10 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT

07T061 signé le 28/03/2007		IGOL RHONE ALPES 69360 SEREZIN DU RHONE	Fourniture de lubrifiants, graisses et liquides spécifiques pour les véhicules et engins municipaux de la Ville de Grenoble	Marché sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 28 000 € HT
	TRAVAUX			
07T150 signé le 08/02/07		ENTREPRISE BESCHI 38130 ECHIROLLES	Ecole maternelle P. MISTRAL Remplacement de menuiseries et de stores lot 2	Pour un montant de 10 685,56 € TTC (TF et TC comprise)
07T149 signé le 8/02/2007		ENTREPRISE SERALU 38320 VIZILLE	Ecole maternelle P. MISTRAL Remplacement de menuiseries et de stores lot 1	Pour un montant de 44 213,73 € TTC (TF et TC comprise)
07T165 signé le 19/03/2007		LANSARD 38320 EYBENS	Travaux de maintenance 2007 Lot 1 Rafraichissement	Prix global et forfaitaire de 31 975 , 80 € HT
07T164 signé le 19/03/2007		DUMOLARD SAS 38100 GRENOBLE	GS Léon Jouhaux Plomberie Lot 2	Prix global et forfaitaire de 5 477 € HT
07T197 signé le 12/04/2007		ELSI 33600 PESSAC	Aménagement d'un carrefour à feux Avenue Jean Perrot/Rue Georges de Manteyer	Pour un montant global et forfaitaire de 9 546,90 € HT
07T136 signé le 28/03/2007		SEMIDEX 38640 CLAIX	Locaux F C G – Anneau de vitesse Remplacement de ventilo-convecteurs	Pour un montant global et forfaitaire de 10 209 € HT
07T137 signé le 19/03/2007		SAMD 38761 VARCES CEDEX	Parc Pompidou Remplacement d'une pompe de puits	Pour un montant global et forfaitaire de 6 200 € HT

07T088 signé le 23/03/2007		ERG 38420 DOMENE	Restaurant scolaire Bizanet Remplacement des menuiseries extérieures	Pour un montant global et forfaitaire Base : 56 875 € HT Variante 2 : 20 750 € HT
07T191 signé le 15/03/2007		EYBENS VERDURE 38320 EYBENS	Préverdissement du parc Central de Jouxhaux	Pour un montant global et forfaitaire de 24 824,40 € HT
07T162 signé le 15/03/2007		CLIMACCORD 38600 FONTAINE	Médecine du Travail Climatisation	Pour un montant global et forfaitaire de 8 570 € HT
07T143 signé le 5/04/2007		RHONE-ALPES TUYAUTERIE 38190 BERNIN	Renforcement de la climatisation du local serveurs	Pour un montant global et forfaitaire de 18 164 € HT
07A025 signé le 6/04/2007		CEGELEC CTRE EST 38321 EYBENS CEDEX	GS P. PAINLEVE lot 6 électricité maternelle	Pour un montant global et forfaitaire de 39 100 € HT
07A026 signé le 6/04/2007		CEGELEC CTRE EST 38321 EYBENS CEDEX	GS P. PAINLEVE lot 7 électricité élémentaire	Pour un montant global et forfaitaire de 71 400 € HT
07A187 signé le 22/03/2007		KERN INGENIERIE 38320 EYBENS	Réhabilitation de l'école Berlioz Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (O.P.C.)	Pour un montant global et forfaitaire de 15 072 € HT
06A528 signé le 13/03/2007		ACTIS - MR AISNE 02430 GAUCHY	Impression du Journal Municipal de la Ville de Grenoble " les nouvelles de Grenoble"	Pour un montant minimum de 150 000 € HT et d'un montant maximum de 400 000 € HT

07A188 signé le 13/03/2007		Catherine ROLLES 42330 SAINT GALMIER	Réhabilitation de l'école Berlioz à Grenoble	Pour un montant de 4 170 € HT
07T163 signé le 19/03/2007		TOUTENVERT 38160 CHATTE	GS Léon Jouhaux - Réfection du réseau d'eau potable en enterrer lot 1	Pour un montant global et forfaitaire de 11 318 € HT

II - DECISIONS EN MATIERE D'ACTIIONS EN JUSTICE :

07-1007	Arrêté 22/03/2007	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0700702-1 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par le SIVOM de la station des Sept Laux tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la commune de Grenoble à se retirer dudit SIVOM.	
07-1054	Arrêté 14/03/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 05 janvier 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Bernard FELTIN, né le 04 avril 1951, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1055	Arrêté 15/03/2007	Me BOULLLOUD	Suite à la plainte déposée et retenue auprès du Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 17 janvier 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Valérie PALAISY, née le 23 juillet 1972, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1056	Arrêté 19/03/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 06 juin 2006, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Thierry SALVAYRE, brigadier chef de Police Municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1057	Arrêté 19/03/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 06 juin 2006, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, gardien principal de Police Municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

07-1243	Arrêté 04/04/2007	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0700074-2 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par l'Association de sauvegarde et de promotion du Gant de Grenoble (ASP2G) et tendant à annuler l'arrêté n° 06-2409 du 18 juillet 2006 valant permis de démolir accordé à la société FONCIERE DU DAUPHINE.
07-1384	Arrêté 23/02/2007	Me BOULLAUD	Suite à la plainte déposée et retenue auprès du Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 17 janvier 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Marie-Lyne MAZET, née le 20 juillet 1967, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-1385	Arrêté 22/03/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 18 janvier 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Philippe LEGRAND, né le 21 février 1958, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-1386	Arrêté 26/03/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 09 février 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Guy MOLLINARD, né le 07 mars 1949, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.